

Sommaire

Fonctionnaires

La Poste de Côte d'Ivoire primée au Maroc

L'Inter - samedi 13 juillet 2019

Politique

Ouattara juge nécessaire la préservation d'un climat social stable et apaisé

Fraternité Matin - samedi 13 juillet 2019

Le projet de loi transmis aux députés, hier

L'Inter - samedi 13 juillet 2019

Ce qu'il s'est passé, hier, devant la Cour de cassation

L'Inter - samedi 13 juillet 2019

Trois cas de figure envisagés

L'Inter - samedi 13 juillet 2019

Le Pdc donne son accord à Samba David

Soir Info - samedi 13 juillet 2019

Conjoncture économique et sociale

La Côte d'Ivoire se dote d'une Caisse des dépôts et consignations

L'Inter - samedi 13 juillet 2019

L'ambassade des Usa instruit les acteurs économiques sur l'Agoa

L'Inter - samedi 13 juillet 2019

Un mémorandum d'accord signé hier

Fraternité Matin - samedi 13 juillet 2019

Les recommandations de l'Onu à la Côte d'Ivoire

Fraternité Matin - samedi 13 juillet 2019

ADMINISTRATION PUBLIQUE / La Poste de Côte d'Ivoire et la Caisse nationale d'assurance maladie (Cnam) ont été primées, lors des Assemblées annuelles du Centre africain de formation et de recherche administratives pour le développement

La Poste de Côte d'Ivoire primée au Maroc



Le ministre de la Fonction publique, Issa Coulibaly (à g) a réceptionné le prix de la Poste de Côte d'Ivoire (Ph. DR)

La Poste de Côte d'Ivoire et la Caisse nationale d'assurance maladie (Cnam) ont été primées, lors des Assemblées annuelles du Centre africain de formation et de recherche administratives pour le développement (Cafrad) qui se sont tenues du 08 au 10 juillet 2019 à Fès au Maroc. Ce prix panafricain du service public, brillamment obtenu par ces deux administrations ivoiriennes, a été instauré par le Cafrad. Il vise à promouvoir toutes les initiatives et innovations permettant l'amélioration de la qualité des prestations rendues aux usagers des services publics dans les pays africains. Les différents services publics des pays africains étaient en compétition dans les trois catégories de prix instituées que sont :Administration électronique, Innovation et amélioration de la qualité du service public et Genre, jeunesse et prise en compte des personnes vulnérables. Au titre de la première catégorie, la Poste de Côte d'Ivoire a obtenu le prix d'excellence pour son service en ligne, documents.ci, présenté par le ministère de l'Economie numérique et de la Poste. Sur la quinzaine de projets présentés par une dizaine de pays, ce projet de la Poste de Côte d'Ivoire a retenu l'attention du jury. Un prix d'encouragement a été décerné à la Cnam. Pour le Directeur général du Cafrad, le camerounais Monney Mouandjo Stéphane, son institution est une opportunité pour les pays africains de s'enrichir des expériences diverses en matière de modernisation du service public et de gouvernance dans l'administration publique. Le ministre

ivoirien de la Fonction Publique, le Général Issa Coulibaly qui conduisait la délégation ivoirienne à cette 57ème session du Conseil d'Administration du Cafrad, a exprimé toute sa fierté de voir, encore une fois, la Côte d'Ivoire s'imposer sur la scène continentale africaine, surtout dans un domaine très complexe qu'est l'offre du service public. Il a profité de l'occasion pour rappeler les initiatives et engagements du président de la République, Alassane Ouattara et du gouvernement pour l'atteinte des Objectifs de développement durable (Odds) avec les projets école obligatoire, la couverture maladie universelle, l'électricité pour tous, etc. Faut-il le souligner, cette 57ème session du Conseil d'administration du Cafrad a permis aux 38 pays membres de faire le point de la marche de leur institution, des difficultés de constitution du budget de fonctionnement et de la mise en oeuvre des activités. Parrainées par sa majesté le roi Mohamed VI, ces assises ont été présidées par le ministre marocain auprès du chef de gouvernement chargé de la modernisation de l'administration et de la Fonction publique, Mohamed Benabdellkader. Les travaux ont été marqués par des panels qui ont enregistré la participation de plusieurs organisations sous régionale et mondiale, ainsi que de décideurs en matière de gouvernance publique.

FRANCK SOUHONE



Perspectives sur la situation économique de l'Uemoa / Le Président de la République de Côte d'Ivoire, président en exercice de la Conférence des Chefs d'État et de gouvernement de l'Uemoa, a présidé, hier à l'hôtel Ivoire, la 21e session ordinaire de la conférence.

Ouattara juge nécessaire la préservation d'un climat social stable et apaisé

Monnaie unique de la Cedeao

Uemoa Les Chefs d'État s'engagent à fond



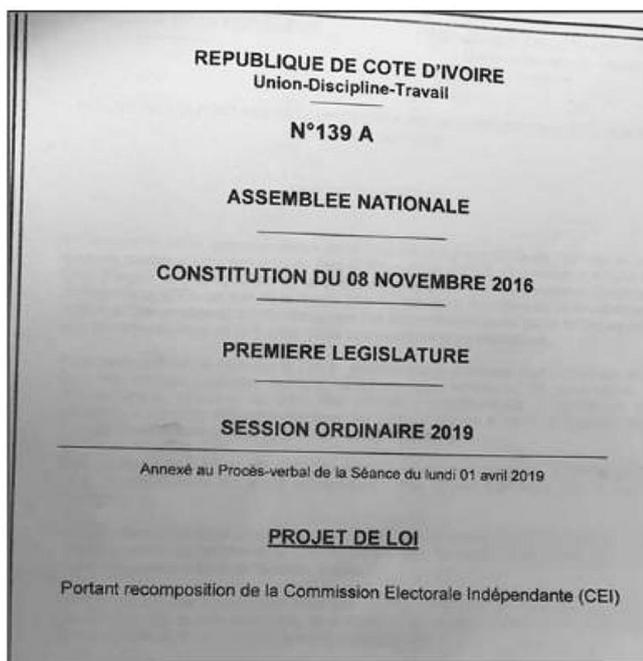
En sa qualité de président en exercice de la Conférence des Chefs d'État et de gouvernement de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (Uemoa), le Président de la République Alassane Ouattara a tenu le discours d'ouverture de la 21e session de la Conférence qui s'est tenue, hier, au Sofitel Abidjan Hôtel Ivoire. Une session qui a enregistré la participation de sept Chefs d'État sur les huit États membres de l'union ; celui de la Guinée-Bissau s'étant fait représenter par son Premier ministre. Mais également de responsables des institutions spécialisées de l'Union et de représentants du corps diplomatique et d'organisations internationales dont le président du Groupe de la Banque africaine de développement (Bad), Akinwumi Adesina. Si Alassane Ouattara s'est vivement félicité de la bonne santé économique de l'Uemoa ces dernières années ainsi que de ses pays membres, avec notamment une croissance dans l'union établie à 6,6% en 2018 comme ça l'était en 2017, le Chef de l'État ivoirien estime que « ces performances et la résilience économique résultent de la bonne qualité des politiques conduites par les gouvernements de notre Union et les organes et institutions communautaires ». Les perspectives macroéconomiques au sein de l'Uemoa sont toutes aussi favorables. Mais pour Alassane Ouattara, « la

consolidation des importants progrès économiques et sociaux accomplis par l'Uemoa au cours de ces dernières années nécessite la préservation d'un climat social stable et apaisé, ainsi que l'amélioration de la situation sécuritaire ». Selon lui, cela permettrait aux États membres de franchir des étapes décisives sur le chemin de l'émergence économique et d'atteindre les objectifs fixés par les pères fondateurs de l'Uemoa « en vue de faire de notre Union un espace d'intégration paisible et prospère ». Justement en ce qui concerne l'intégration économique, du reste l'un des principaux objectifs fixé à la création de l'Uemoa en janvier 1994, à en croire le Président Ouattara, des avancées significatives ont été enregistrées, notamment dans les domaines de la gestion macroéconomique, de la convergence économique, de l'approfondissement du marché commun et du renforcement des infrastructures, de la mise en œuvre des politiques sectorielles. « À ce sujet, l'exercice de la revue annuelle des réformes politiques, programmes et projets communautaires dans chaque État membre a contribué à améliorer leur mise en œuvre. Je profite de l'occasion pour féliciter et encourager l'ensemble des États membres pour leur adhésion à cette revue », s'est félicité le président de la Conférence, exhortant les organes et institutions communautaires à renforcer leur collaboration et leur synergie d'action pour une plus grande efficacité dans la mise en œuvre des réformes communautaires. L'Uemoa fait partie des régions les plus dynamiques du monde en termes de croissance économique avec son pays leitmotiv, la Côte d'Ivoire, qui enregistre une croissance très forte depuis sept ans, se situant à environ 9%. « J'invite nos États à œuvrer au respect des critères de convergence retenus au titre de la surveillance multilatérale. Un accent particulier devrait être mis sur la mobilisation des ressources intérieures, nécessaire à l'accroissement des dépenses prioritaires », a suggéré Alassane Ouattara.

FAUSTIN ÉHOUMAN

COMMISSION ÉLECTORALE INDÉPENDANTE (CEI) / Le projet de loi portant recomposition de la Commission électorale indépendante (Cei) adopté en conseil des ministres, le mercredi 3 juillet 2019, a été transmis hier, vendredi 12 juillet 2019, aux députés. L'information est donnée, sur sa page facebook, par l'ex-ministre des Sports, député de Fresco, Alain Michel Agnima Lobognon, député de Fresco.

Le projet de loi transmis aux députés, hier



Une copie du projet de loi portant recomposition de la Cei transmis par le gouvernement ivoirien aux parlementaires.

(Ph. DR)

Le projet de loi portant recomposition de la Commission électorale indépendante (Cei) adopté en conseil des ministres, le mercredi 3 juillet 2019, a été transmis hier, vendredi 12 juillet 2019, aux députés. L'information est donnée, sur sa page facebook, par l'ex-ministre des Sports, député de Fresco, Alain Michel Agnima Lobognon, député de Fresco. Selon l'élu, membre du groupe parlementaire Rassemblement, le texte de loi à eux soumis sera examiné par la Commission des affaires générales et institutionnelles (Cagi) le mardi 16 juillet 2019. Le gouvernement, dans la recomposition de la Cei, prévoit 15 membres contre 17 auparavant, conforme selon lui, aux recommandations de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples (Cadhp) La nouvelle Cei pourrait comprendre un représentant du président de la

République et un représentant du ministère de l'Intérieur, six (6) représentants de la société civile dont 1 avocat du barreau, 1 membre de la Commission nationale des droits de l'Homme (Cndh) et quatre (4) autres issus d'organisations de la société civile. Il est prévu un représentant du Conseil supérieur de la magistrature, six [6] représentants de partis politiques : trois (3) du pouvoir et 3 de l'opposition. La réforme présentée par le gouvernement a suscité une vague de protestations au sein d'une partie de l'opposition et de la société civile. Trois groupes parlementaires de l'opposition, à savoir le Parti démocratique de Côte d'Ivoire (Pdci) Rassemblement et Vox Populi ont dénoncé, en meeting samedi 6 juillet 2019, à Cocody-Anono, une tentative de passage en force du pouvoir. De leur côté, des organisations de la société civile notamment le Groupe de plaidoyer et d'action pour une transparence électorale (Gpate) comprenant, entre autres, Amnesty, Apdh, Asselci, Civis, Midh et Riddef, et Action pour la protection des droits de l'Homme (Apdh). se sont élevés contre une « violation » de l'arrêt de la Cour africaine des droits de l'Homme et des peuples (Cadhp). Elles ont exigé du gouvernement une réforme de la commission électorale conformément à l'arrêt de la Cadhp, ainsi que la reprise du dialogue en vue d'asseoir une Cei indépendante et impartiale pour garantir des élections crédibles et transparentes.

VENANCE KOKORA

AFFAIRE «BAMBA MORIFÉRÉ» / Me Afioussiata Bamba-Lamine (Défense) :
«C'est une décision à la Salomon»

Ce qu'il s'est passé, hier, devant la Cour de cassation



Me Afioussiata Bamba-Lamine fait partie de l'équipe de défense du président du Rpci. (Ph. DR)

Le feuilleton «Samba Mori'féré» du nom de l'ancien ministre et président du Rassemblement du peuple de Côte d'Ivoire (Rpci, opposition)- se poursuit. Vendredi 12 juillet 2019, le professeur agrégé de pharmacie était au cœur d'une audience devant l'assemblée plénière de la Cour de cassation. La haute juridiction se réunissait sur requête du parquet général qui entend poursuivre Bamba Moriféré suite 'a des propos tenus en meeting, samedi 6 juillet 2019, à Cocody Riviera Anono. La Cour de cassation, présidée par Mme Camara Chantal, après avoir entendu la défense, a vidé son délibéré. L'affaire a été renvoyée devant le tribunal de 1ère instance d'Abidjan. Interrogée par L'inter, a l'issue de l'audience, Me Afioussiata Samba-Lamine, membre de l'équipe de défense, a souligné «l'importance» des débats. L'avocate, ancienne ministre de la Communication, a conclu à un «jugement de Salomon». «C'est une décision à la Salomon. On tord le cou aux régies de droit, notamment a' l'article 684 et suivants o'u code de procédure pénale qui concernent les crimes et délits commis par un magistrat», a dit le membre de l'équipe de défense. «On ne tire pas les conséquences des dispositions

pertinentes o'e [a toi de 2005 et du nouveau code pénal. On ne nous suit pas jusqu'au bout. On reconnaît qu'il y a eu violation mais on ne te dit pas clairement parce qu'on n'a pas envie de désavouer ce qui a été fait par d'autres services». a relevé Me Afioussiata Bamba-Lamine. Bamba Moriféré avait été interpellé, dimanche 7 juillet 2019, dans la soirée, au lendemain de son meeting d'Anono. Il a été relâché le même jour. La veille, samedi 6 juillet, dans la soirée, le fondateur du Rpci recevait la visite «d'hommes en tenue» qui avaient tenté, sans succès, de l'embarquer. Ce vendredi 12 juillet, face aux neuf magistrats de la Cour de cassation, l'équipe de défense (quatre membres) a relevé ce qu'elle considérait comme des irrégularités dans la procédure. «On était un peu surpris en raison du principe du contradictoire au terme duquel le parquet, quand il décide d'initier une requête, la possibilité est donnée à la partie adverse de pouvoir y répondre. C'est important puisqu'il s'agit des droits de la personne. Et puis nous sommes en matière pénale. On n'a pas été informés. On a relevé ce fait devant l'assemblée plénière de la Cour de cassation. On a relevé aussi le fait qu'elle n'était pas fonctionnelle, donc, qu'elle n'était pas en situation de juger parce que les textes sont très clairs. Il fallait d'abord que la Cour de cassation soit fonctionnelle pour pouvoir examiner un dossier», a argué Me Afioussiata Bamba-Lamine, ancienne députée de la commune d'Abobo. Autre point relevé par la défense: Bamba Moriféré, pour être un ancien membre du gouvernement, est soumis a la loi de 2005. «Sur la base de la loi de 2005, s'appliquent a lui les dispositions qui concernent les poursuites et l'arrestation d'un magistrat. Ces dispositions disent qu'il faut saisir le Conseil supérieur de la magistrature. C'est lui qui, après avoir examiné le dossier, saisit l'assemblée plénière de la Cour de cassation qui rend une décision. Or, nous n'étions pas dans cette situation de sorte que nous pouvions estimer que sa saisine était irrecevable», a affirmé l'avocate, «Bien sûr; nous avons dénoncé toutes les violations qui ont eu lieu, commises par les services de police notamment l'inviolabilité du domicile qui a été atteinte», a encore souligné Me Samba-Lamine. L'avocate fait le commentaire suivant de la décision des juges: «d'une certaine façon, on dit aux services de police : c'est terminé pour vous ! Vous n'avez plus a vous prononcer. Cela veut dire qu'on reconnaît quelque part que ce qui s'est passé était irrégulier C'est une décision mi-figue mi-raisin». L'équipe de défense de Bamba Moriféré est dans l'attente de la décision écrite des juges. Pour l'heure, elle est très active sur le front médiatique. Les avocats ont prévu d'animer une conférence de presse, ce samedi 13 juillet

AFFAIRE «BAMBA MORIFÈRE»

TOUT SUR L'AUDIENCE D'HIER



2019.

KISSELMINAN COULIBALY

PROCÈS GBAGBO-BLÉ GOUDÉ / Un représentant du greffe de la Cpi fait des précisions; Ce qui est dit sur " l'affaire du pays d'accueil "

Trois cas de figure envisagés



Cheick Touré, responsable de la sensibilisation à la représentation d'Abidjan (à.d.) a débuté depuis quelques jours une vaste campagne de sensibilisation pour la promotion du statut de Rome.

Une délégation de la Cour pénale internationale (Cpi) conduite par Cheick Touré, responsable de la sensibilisation à la représentation d'Abidjan, était hier, vendredi 12 juillet 2019, au siège du groupe Olympe (société éditrice des quotidiens " l'inter" et "Soir info" et propriétaire du site linfodrome.com) à Abidjan-Marcory Zone 4. Objectif : expliquer aux journalistes les mécanismes de fonctionnement de cette institution judiciaire. Cette séance s'inscrit dans une vaste campagne de sensibilisation pour la promotion du statut de Rome. Elle vise à mettre fin aux incompréhensions liées au fonctionnement de la Cpi et à rapprocher les uns et les autres de cette institution afin de lever les barrières de méfiance. Cette escale des fonctionnaires de la Cpi a été l'occasion pour les journalistes d'en savoir davantage sur la suite de l'affaire Le procureur c. Laurent Gbagbo et Blé Goudé. «La prochaine étape est une décision dûment motivée qui sera rendue par écrit en temps voulu par les juges de la chambre de première instance», a indiqué le chef de délégation précisant qu'aucun délai ne leur est imparti. «Le jour où la décision écrite motivée sera rendue par les juges, le procureur aura 30 jours pour faire son intention d'appel. A l'issue de ces 30 jours, il disposera de 60 jours pour déposer son mémoire d'appel. A sa suite, les avocats de la défense et celui des victimes auront deux mois pour répondre. C'est à partir de ce moment que la chambre d'appel est officiellement saisie et rentrera en délibéré», a ajouté, à son tour Me Sako Brahima, représentant du bureau du conseil public pour les victimes en Côte d'Ivoire, également membre de la délégation. Selon Me Sako, trois cas de figure peuvent sortir de la décision d'appel du procureur. Premièrement, a expliqué l'avocat, c'est de confirmer ce que les juges ont décidé en première instance, c'est-à-dire la décision d'acquiescement. Deuxièmement, a-t-il poursuivi, la chambre d'appel peut infirmer la décision des juges de première instance. Dans ce cas, a-t-il indiqué, une nouvelle chambre de première instance sera constituée avec trois nouveaux juges pour la

reprise du procès. Et enfin, la troisième possibilité, a complété l'hôte du groupe Olympe, la chambre d'appel va plus ou moins accepter la décision des juges en corrigeant certaines erreurs constatées avant de rendre une décision définitive. C'est le 15 janvier 2019 que la chambre de première instance, à la majorité, a acquitté l'ancien président ivoirien, Laurent Gbagbo et son dernier ministre de la Jeunesse, Charles Blé Goudé de toutes les charges de "crimes contre l'humanité" prétendument perpétrés en Côte d'Ivoire en 2010 et 2011. Le 1er février 2019, la Chambre d'appel a imposé des conditions à la mise en liberté suite à leur acquiescement dans un État disposé 'a les accepter sur son territoire et désireux et apte à faire respecter les conditions fixées par la Chambre. Laurent Gbagbo a été accueilli par la Belgique quand Blé Goudé est encore à La Haye au Pays-Bas, dans l'attente d'un pays d'accueil. Sur la cas de l'ancien président des jeunes patriotes, l'orateur n'a pas hésité à faire des concisions. «Dans le cas Charles Blé Goudé, libéré sous conditions, il faut un pays d'accueil qui accepte. Tous les Etats membres y compris la Côte d'Ivoire ont été sollicités. Mais, le greffier ne peut pas obliger un Etat à prendre quelqu'un», a fait remarquer Me Sako. Est-il possible d'avoir une autre situation ivoirienne à la Cour pénale ivoirienne ? «C'est une question qui revient un peu partout. Je ne suis pas du Bureau du procureur. Ce que je peux vous dire et ce qui revient à tous les moments quand on pose la question au procureur, elle dit et maintient qu'elle est en train de continuer ses enquêtes en Côte d'Ivoire sur les événements qui datent de depuis 2002. Je ne peux pas aller au-delà de quelque chose que je ne maîtrise pas», a répondu Cheick Touré. «Laissons la justice faire son travail. Ce sont des procédures. Les juges ne vont pas au-delà des statuts. Chaque situation avec ses spécificités. Chaque procédure en fonction de ses particularités», a enchaîné M. Touré.

VICTIMES

Le cas des victimes a également été évoqué. Est victime, selon Me Sako, une personne physique qui a subi un préjudice du fait de la commission d'un crime relevant de la compétence de la Cour. Peuvent également être considérées comme victimes, a-t-il relevé, les organisations ou institutions dont les biens, consacrés à la religion, à l'enseignement, à l'art, à la science ou à l'action caritative, ont été endommagés. Pour participer à la procédure, Me Sako a souligné que la demande est la condition indispensable de l'action en justice sans omettre certaines conditions, à savoir la personnalité juridique, le lien de causalité, le préjudice matériel... « Ce n'est ni le représentant légal, ni le procureur qui choisit les victimes mais plutôt les juges qui, après analyse des dossiers,

COUR PÉNALE INTERNATIONALE

3 cas de figure envisagés dans le procès Gbagbo et Blé



Ph. Archives

Les précisions d'un membre de la Cpi

autorisent une victime à participer» a précisé l'orateur. Concernant l'affaire Le procureur c. Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé, l'avocat fait remarquer qu'un bureau est chargé d'assurer la défense de ces victimes. Il a également indiqué que pour cette situation 727 personnes participent à la procédure. «La participation des victimes peut se faire à chaque étape du procès», a-t-il précisé, ajoutant qu'elles auront réparation au cas où il y a une décision définitive de culpabilité.

GÉNÉRALITÉS.

Bien avant, le chef de la délégation, Cheick Touré, a parlé du mécanisme de fonctionnement de cette institution. Il a mentionné que la Cpi juge les auteurs de génocide, de crime de guerre, crime contre l'humanité ainsi que les crimes d'agression. Il a insisté sur l'impartialité de l'institution dirigée par des juristes reconnus pour leur probité et leur longue expérience dans le métier. Il a indiqué que la cour comprend quatre organes notamment la présidence qui travaille avec deux vice-présidents, le bureau du procureur, trois chambres et le greffe. Le Traité de Rome instituant la Cour pénale internationale a été adopté le 17 juillet 1998 par 120 Etats. Il est entré en vigueur le 1er juillet 2002. La Cour pénale internationale a été créée en vue d'ouvrir des enquêtes, de poursuivre et de juger les personnes accusées d'avoir commis les crimes les plus graves touchant l'ensemble de la communauté internationale. Cette rencontre d'échange a également servi à faire connaître à l'ensemble des participants les différents organes de la Cpi, notamment, la présidence, le bureau du procureur, les chambres et les greffes. Les participants ont également été instruits sur les différents modes de saisines de cette cour, notamment, les saisines par le procureur, par le conseil de sécurité de l'Onu et par les Etats-parties. Créée par le statut de Rome en juillet 2002, la Cpi compte à ce jour 123 Etats Parties dont la Côte d'Ivoire qui a reconnu ses compétences sur son territoire le 23 avril 2013. Cet instrument juridique est un organe de complémentarité dans la mesure où il n'agit que lorsque les Etats Parties ne veulent pas ou ne peuvent pas agir. Il a compétence à l'égard du crime de génocide, des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre et du crime d'agression.

CYRILLE DJEDJED



SIT-IN ANNONCÉ CONTRE LA RECOMPOSITION DE LA CEI / C'est un soutien de poids que Samba David, le Coordonnateur national de la Coalition des indignés de Côte d'Ivoire (Cici), a reçu du parti de Henri Konan Bédié.

Le Pdcî donne son accord à Samba David



Samba David et Maurice Kakou Guikahué se sont parlé. (Ph. Dr)

C'est un soutien de poids que Samba David, le Coordonnateur national de la Coalition des indignés de Côte d'Ivoire (Cici), a reçu du parti de Henri Konan Bédié. En effet, dans le cadre des préparatifs du sit-in qu'il a annoncé pour le 23 juillet 2019, Samba David, à la tête d'une importante délégation, a eu une séance de travail avec le Secrétaire exécutif du Parti démocratique de Côte d'Ivoire (Pdcî-Rda), Maurice Kakou Guikahué, le mercredi 10 juillet 2019, à la maison du parti septuagénaire, à Cocody. Au centre des échanges : la question de la réforme de la Commission électorale indépendante (Ceî). Depuis le 24 juin 2019, Samba David a initié des rencontres avec des groupements politiques, des institutions de défense des droits de l'Homme, des organisations de la société civile. « Nous sommes porteurs d'un message, celui du peuple ivoirien. Nous sommes venus vous dire que nous refusons que le peuple paie encore un lourd tribut lors des élections. Nous l'avions dit hier, nous le disons aujourd'hui : la Côte d'Ivoire, dans son histoire, n'a jamais connu de passation des charges entre ses différents présidents. Le président Houphouët-Boigny, c'est la mort qui l'a emporté, le président Bédié a été chassé du pouvoir, le président Guéi, il est parti en catimini, le président Gbagbo, en catimini. Aujourd'hui, le président Ouattara partira-t-il en catimini? Non. Nous refusons cet état de fait et nous voulons que nos jeunes générations assistent, pour une première fois, en Côte d'Ivoire, à un président sortant et un président entrant qui procèdent à une passation des

charges », a indiqué Samba David, à l'issue de la rencontre. Avant de marteler : « la Ceî est accusée d'être à la base des différentes crises dans notre pays. Alors nous disons que cette Ceî doit être réformée. Pour nous, une véritable réforme de la Ceî s'impose. La réforme est bien différente de la reconstitution, et nous disons qu'il faut réformer cette institution afin d'éviter que les résultats des élections ne souffrent d'aucune contestation. Pour le chef de la Cici, la société civile doit porter le combat d'une Ceî neutre, impartiale. « Nous avons décidé de tenir un sit-in devant le siège de la Ceî, le 23 juillet 2019, et nous vous invitons à être à nos côtés, pour réclamer la réforme de la Ceî », a affirmé Samba David. En retour; le Secrétaire exécutif en chef du Pdcî-Rda, tout en se félicitant de cette initiative, a abondé dans le même sens. « Nous sommes en phase avec votre combat. Nous sommes en phase avec vous. Nous sommes bien placés pour faire le bilan des élections en Côte d'Ivoire, car notre parti a participé à toutes les élections en Côte d'Ivoire. Au fur et à mesure qu'on avance, qu'il n'y a pas de passation de charges entre les différents présidents de notre pays, comme vous l'avez constaté, c'est le patrimoine de l'État qui se perd. Nous sommes entièrement d'accord avec vous sur la question de la réforme de la Ceî. Nous avons dit que la réforme de la Ceî ne doit aucunement avoir en son sein des représentants du président de la République et du ministre de l'Intérieur. Nous voulons une autonomie politique et financière de la Ceî, et nous soutenons votre sit-in du 23 juillet prochain, devant le siège de la Ceî », a affirmé Maurice Kakou Guikahué.

HERVÉ KPODION

MOBILISATION, SECURISATION ET GESTION DES RESSOURCES LONGUES / La Côte d'Ivoire s'est dotée, par la loi N°2018- 574 du 13 juin 2018, d'une Caisse des dépôts et consignations (Cdc-Ci), qui est fonctionnelle depuis février 2019.

La Côte d'Ivoire se dote d'une Caisse des dépôts et consignations



Fofana Lassina veut compter sur tous les acteurs concernés pour l'aider à mener à bien la mission confiée à la Cdc. (Ph. DR)

La Côte d'Ivoire s'est dotée, par la loi N°2018- 574 du 13 juin 2018, d'une Caisse des dépôts et consignations (Cdc-Ci), qui est fonctionnelle depuis février 2019. Le mercredi 10 juillet 2019, le Directeur général (Dg) de la Cdc-Ci, Fofana Lassina, a animé une conférence de presse dans les locaux de l'institution à Abidjan-Plateau. Objectif, la faire connaître du grand public. Dans ce sens, Fofana Lassina a présenté la Cdc comme étant un établissement public à caractère financier doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Il a ajouté qu'elle a pour objet de mobiliser, sécuriser et gérer les fonds publics et privés importants tels que définis par la loi. «La Caisse a également, de par ses missions, vocation de financer l'économie de la Côte d'Ivoire à travers des investissements d'intérêt général et des investissements financiers», a précisé le Dg. Ces investissements, a-t-il expliqué, sont orientés dans les secteurs insuffisamment couverts par le système financier classique. Notamment, les routes, les hôpitaux, les écoles, les universités, le logement, etc. Conformément aux textes qui la crée, la Cdc, dans ses missions, se doit d'opérer des investissements qui vont dans le sens d'appuyer (accompagner) efficacement les politiques publiques. Cela peut se traduire par l'appui aux Très petites entreprises (Tpe)/Petites et moyennes entreprises (Pme), pour les rendre plus compétitives et participer à la création d'emplois à travers des prises de participations. Elle doit également pouvoir soutenir et accompagner les collectivités dans leurs investissements et participer ainsi à un développement équilibré des régions. Pour mener à

bien les missions qui lui sont confiées, la loi confère à la Cdc-Ci le droit de se servir des ressources issues des produits de ses activités propres, des résultats comptables de l'année qui lui sont affectés. Les ressources de la Cdc sont celles mobilisées sur les marchés financiers, ou issues des professions juridiques (notaires, greffiers, avocats), des fonds d'épargne et de prévoyance, des diverses cautions (CeI, Sodéci). La loi énumère également les cautions sur les différents loyers d'habitation, sur les marchés publics, les épargnes, les fonds en déshérences provenant des contrats d'assurance vie, les fonds des comptes dormants, les fonds de liquidation des entreprises publiques et des établissements financiers publics, etc, comme étant autant de ressources qui seront gérées dorénavant par la Cdc et qui pourraient contribuer à financer les grands projets de l'Etat. Faut-il t'indiquer, dans le cadre de l'étude de faisabilité de la Caisse, les ressources mobilisables ont été évaluées, selon des hypothèses (moyennes), à 812 milliards de fca à l'horizon 2026. «Nous avons donc l'ambition de dépasser ce chiffre. Tout est une question d'approche, de sensibilisation des différents acteurs et nous allons nous employer à cela. Ces ressources pourront être investies dans des projets structurants et bénéficier aux entreprises privées, aux collectivités, in fine aux populations. C'est donc un retour sur investissement», s'est exprimé Fofana Lassina.

ELYSÉE. LATH

ÉCHANGES COMMERCIAUX CÔTE D'IVOIRE-ÉTATS-UNIS / L'ambassade des États Unis a initié une émission-débat dénommée "Democracy in progress" le jeudi 11 juillet 2019 à Abidjan-Cocody. Cette rencontre s'est déroulée autour du thème « la loi sur la croissance et les possibilités économiques en Afrique (Agora) : Quel avantage pour l'Afrique ? ».

L'ambassade des Usa instruit les acteurs économiques sur l'Agoa



Les participants ont été instruits sur les avantages de l'Agoa. (Ph. DR)

d'activité.

CHADON ABE

L'ambassade des États Unis a initié une émission-débat dénommée "Democracy in progress" le jeudi 11 juillet 2019 à Abidjan-Cocody. Cette rencontre s'est déroulée autour du thème « la loi sur la croissance et les possibilités économiques en Afrique (Agora) : Quel avantage pour l'Afrique ? ». Ce, en prélude au forum "Agoa" qui aura lieu du 4 au 6 août 2019 à Abidjan. L'objectif de cette rencontre était d'échanger sur les questions relatives à l'Agoa et aux conditions d'accès au marché américain. Les échanges ont été animés par Gérard Amangoua, directeur général adjoint de l'Association pour la promotion des exportations de Côte d'Ivoire (Apex-Ci) et Guigui Pythagore Legbré Charles, spécialiste du secteur privé et du commerce à l'Usaid. En effet, l'objectif de l'Agoa est de promouvoir l'augmentation du commerce et des investissements entre les États-Unis et les pays africains au sud du Sahara et ainsi développer l'économie en Afrique subsaharienne, à travers l'accès des Pme africaines au marché américain. Au cours de ces échanges, les conférenciers ont mis en exergue les avantages de l'Agoa, insistant notamment sur l'exonération des droits de douanes afin de faciliter les échanges commerciaux entre la Côte d'Ivoire et les États-Unis. Cependant, quelques préoccupations ont été relevées par les participants sur les mesures à prendre pour se conformer aux normes américaines et aux critères d'éligibilité de l'Agoa. A ce niveau, les conférenciers ont invité les participants à se tourner vers Codinorm pour s'informer sur les règlements spécifiques à leur domaine



Réintégration des victimes

Un mémorandum d'accord signé hier



Le ministre de la Solidarité, de la Cohésion sociale et de la Lutte contre la pauvreté, Mariatou Koné, l'ambassadeur allemand, Michaël Grau (documents en main) et le représentant résident du Pnud, Luc-Joël Grégoire, heureux de la signature du mémorandum d'accord.

retourner sur leurs bases. «Le Président de la République, Alassane Ouattara, a ouvert ses bras à toutes les personnes qui ont saisi sa main tendue. La quasi-totalité des réfugiés sont rentrés au pays. Des projets sont même mis en œuvre pour ceux-ci par le gouvernement et ses partenaires dont le Pnud, le Hcr, toutes les agences des Nations unies avec le financement de plusieurs bailleurs de fonds dont la République fédérale d'Allemagne », a-t-elle fait savoir. avant de préciser que c'est presque 3 milliards de FCfa qui sont décaissés au terme de la signature de ladite convention en direction des personnes qui ont accepté de retourner sur leurs anciens lieux de résidence. Cela, en vue de leur permettre de créer des activités rémunératrices de revenu. «Tout ceci, pour leur permettre de vivre auprès de leurs familles et de retrouver leur dignité », a-t-elle expliqué.

KANATÉ MAMADOU

Le programme de réintégration des personnes retournées dans les communautés d'accueil et de soutien à l'entrepreneuriat se poursuit. La mise en route de la deuxième phase de ce projet s'est matérialisée, hier, par la signature d'un mémorandum d'accord entre le gouvernement ivoirien, la république fédérale d'Allemagne et le Pnud. C'est au cabinet, au plateau, du ministre de la Solidarité, de la cohésion sociale et de la Lutte contre la pauvreté, Mariatou Koné, représentant l'Etat ivoirien, que cette convention a été signée. Luc-Joël Grégoire, représentant résident Pnud en Côte d'Ivoire, a indiqué que la phase 2 de cette initiative permettra les interventions de cohésion sociale et la coexistence pacifique à travers le renforcement du dialogue communautaire et un accès amélioré des populations à des infrastructures sociales. Il a précisé que cette seconde phase a une durée de 32 mois. « Lancée en 2017, cette initiative conjointe vise à combler le gap des besoins de nombreuses personnes déplacées et retournées dans la dynamique de la lutte contre la pauvreté, de renforcement de la cohésion sociale et de prévention de nouveaux déplacements », a-t-il informé. Luc-Joël Grégoire a remercié la république fédérale d'Allemagne pour la confiance renouvelée au Pnud en vue d'accompagner la réintégration socio-économique des retournés et soutenir les interventions de cohésion sociale dans les zones de retour. L'ambassadeur allemand, Michaël grau, s'est félicité de l'implication de son pays dans ce projet instructif et d'accompagnement. Le ministre de la Solidarité, de la cohésion sociale et de la Lutte contre la pauvreté, Mariatou Koné, a salué la signature de ce mémorandum d'accord qui permettra d'accroître l'assistance portée à toutes ces personnes qui, du fait de la crise, s'étaient réfugiées hors de la Côte d'Ivoire ou avaient quitté leurs lieux d'habitation ou de résidences, de



Préservation de l'écosystème

Les recommandations de l'Onu à la Côte d'Ivoire



Le Représentant de l'Onu Environnement (en costume) lors de la cérémonie. (PH : EDOUARD KOUDOU)

Ils étaient nombreux au rendez-vous des donateurs venus apporter leur contribution pour le financement du programme d'activités de la Fondation Earth Côte d'Ivoire. C'était à l'occasion d'un cocktail de levée de fonds qui s'est déroulé le jeudi 11 juillet, à l'Hôtel Pullman d'Abidjan. Saluant l'avènement de la Fondation Earth pour répondre aux problèmes environnementaux, Abou Bamba, représentant Afrique de l'Ouest de l'Organisation des Nations unies pour l'environnement (Onu Environnement), a appelé les Ivoiriens à adopter des comportements écocitoyens qui s'inscrivent d'ailleurs dans le cadre des actions du développement durable. « Rêvons avec la Fondation pour que les parcs et réserves de Côte d'Ivoire soient restaurés. Rêvons pour un système de transport durable en Côte d'Ivoire, un tourisme durable, des activités touristiques qui tiennent compte de la durabilité de l'écosystème. Rêvons de pouvoir vivre en Côte d'Ivoire dans des villes durables où toutes les conditions de drainage et d'assainissement existent », a-t-il lancé. Le président de la fondation, Cheik Sylla, a, d'entrée, situé le bien-fondé du projet qui vise la protection de l'environnement. « Nous avons compris que pour préserver notre planète, il faut un changement radical basé sur le respect de l'environnement », fait-il savoir. Sans manquer de dévoiler sa stratégie pour y parvenir. « A notre humble niveau, nous ambitionnons de sensibiliser, convaincre et susciter de nouveaux modes de production et de consommation durables. Nous avons six programmes qui ciblent les jeunes, les femmes, les communautés, des entreprises », ajoute-t-il. Cette première soirée de collecte de fonds s'est terminée par la vente aux enchères de deux œuvres d'art. Mais bien avant, les invités ont fait parler leur cœur pour aider à l'implémentation des programmes de l'organisation.

EDOUARD KOUDOU